

4/

ATTESTATION DE VERSEMENT D'INDEMNITES

L'an mil neuf cent cinquante deux, le vingt-huitième jour du mois de janvier, Nous GAUPIN Raymond-Joseph, Administrateur de Territoire, présentons aux ayants-droit les indemnités fixées par la convention du 11 octobre 1951 comme suit:

ch I 3
1) A la chefferie du Bugalura *Gaupin* : 385 *rs.

LC 3.
2) A la chefferie du Bugalura
plus la caisse Pays *Gaupin* : 300 frs.

3) A l'indigène NDAGAMIYE : 400 frs.

Total : 1.085 frs.

Cette somme avait été prise en consignation par le comptable territorial de Ruhengeri sous le poste 1053 du 22 août 1951.

De tout quoi nous avons dressé et signé la présente attestation aux jour, mois et an comme ci-dessus.-

L'Administrateur de Territoire,
R. GAUPIN,

Gaupin



G/R

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI.-

Copie CPE
R

*Parti en dépenses au
le n° 22 ou 11.10.57
le C.T. 931*

ATTESTATION DE VERSEMENT
AUX AYANTS DROIT



L'an mil neuf cent cinquante deux, le ^{onzième} vingt septième jour du mois de ^{septembre} ~~septembre~~, Nous GAUPIN, R.J., Administrateur de Territoire, en exécution de la lettre n° 42/I846/I539/B. I230/5, en date du 21 mars 1952 de Monsieur le Gouverneur du Ruanda-Urundi, avons présenté aux ayants droit de la convention dressée à la date du 16 novembre 1951 les indemnités prévues par cette convention. (concession de 25 Ha à Rwerere octroyée à Monsieur FELTZ.)

- 1/ au nommé RUKERI, la somme de 4.500 frs
- 2/ au nommé HISHAMUNDA, la somme de 4.500 frs.
- 3/ à la chefferie du Buberuka, la somme de 3.200 frs pour abandon de son droit de pacage et de son droit politique.
- 4/ à la Caisse Pays du Ruanda, la somme de 500 frs pour abandon de son droit politique.

I le 98
CPO. 100

De tout quoi nous avons dressé et signé la présente attestation aux jour, mois et en comme ci-dessus.

Pour réception conforme

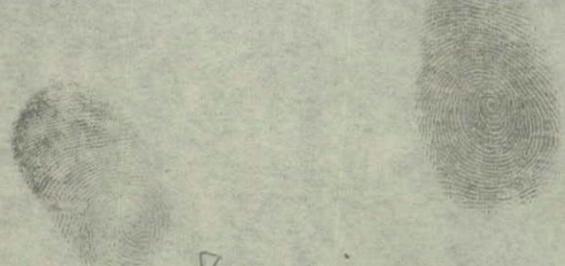
*d. Administrateurs de Terr.
GAUPIN - R.
Gaupin*

RUKERI

HISHAMUNDA

L'Administrateur de Territoire
Le Comptable Centralisateur
C.A.C.

Reçu 3200 + 500 / = 3700 / m.



*Remoin
Poehar M
A.T.A.
M. L.*

Fultz

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI

I le 87. CP. 99

I le 96. 97

ATTESTATION

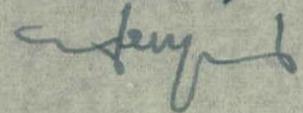
L'an mil neuf cent cinquante deux le vingt-huitième jour
du mois d'AOUT, Nous GAUPIN Raymond Joseph, Administrateur de
Territoire, attestons avoir présenté à la chefferie du Bugalura
la somme de TROIS CENT SEPTANTE TROIS FRANCS QUARANTE CINQ CENTS
montant du rachat des droits tels que prévus dans la convention
date du 17 juin 1952,
et à la caisse de Pays du Ruanda, la somme de TRENTE FRANCS QUARANTE
VINGT CENTIMES.

Cette somme totale avait été prise en consignation par
le Comptable territorial de Ruhengeri, sous le poste n° 35 en date
du 19 juillet 1952.

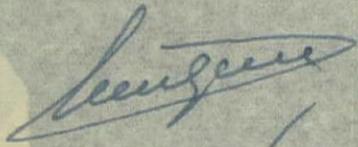
De tout quoi nous avons dressé et signé la présente attestation
aux jour, mois et an comme ci-dessus.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,

R. GAUPIN,-



Pour réception conforme,
le Comptable C.A.C. centralisateur,
N. WINTGENS,-



373.45
30.80
404.25

404.25

The 94

FACTURE

N° 1663

CH 443727
 G. D. JIWANI

Rub. Le 17. 10. 1952

M

C. de

Ruhengeri. Doit

IMBELCO-ELISABETHVILLE 44503

Ref. Bon Pour no. 48		
2 Balais 50 + 35 =	85	-
1 Couverture (Torchon)	50	-
	135	-
<div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 10px; display: inline-block;"> 135 = 135 </div>		

EP.CAE

deux balais
un sereton

Rulensin
le 17/10/52
H. M.

CAO

FF

Chung Hoon
in book

Hubert
12/10/52
[Signature]

Territoire

du RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI

GEWEST

1081 /C.A.C.

Kibungu

le 4 juin 1952.-
de

Appeler dans la réponse la date et le numéro.

In het antwoord vermelden:
nummer en dagtekening.

Réponse au n°
Antwoord op n°

du 19.....
van

ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp

Versement additionnels
I.C. 1952.-



1040
1040
1040

Wintgen

Monsieur le Comptable C.A.C.,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je
vous ai versé par mandat postal la somme de 620
francs moins frais de mandat représentant 5
additionnels I.C.1952 à 124 francs suivant
détails ci-annexés.

Le Comptable C.A.C.

= L.JASPERS =

A Monsieur le Comptable des C.A.C.

de & à

RUHENGERRI

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI

N° 1543 /C.A.C.

OBJET:

Versement c.Caisse
compte 922.-

Ruhengeri, le 7 Juillet 1952.-

Transmis copie pour information à
Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.

Ruhengeri, le 7 Juillet 1952

Pour l'Administrateur de Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant,

M. POCHET,-
L.S

Monsieur le Gérant,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir
bien virer de notre compte 2.590 C.C.I. Ruhengeri au compte
922 de la Caisse Pays du Ruanda, la somme de 388.012,55 frs
(TROIS CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE DOUZE FRANCS CINQUANTE
CINQ CENTIMES), somme se composant comme suit:

I. 62.	20 % sur les recettes réelles du 2ème trimestre rachat des prestations "desherbages routes" et déboisement non compris	161.702,65
CPo 58.	rachats prestations coutumières chefs et sous- chefs partie à bloquer à la caisse pays sur les perceptions du 2ème trimestre	168.103,00
CPo 59	Produits de la vente étuis	56.632,00
CPo 60.	Rachats droits politiques	1.574,90
		----- 388.012,55

Veillez agréer, Monsieur le Gérant, l'assurance
de ma considération très distinguée.-

Pour l'Administrateur de Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant,

M. POCHET,-
L.S



Monsieur le Gérant de la B.C.B.

à

USUMBURA.-

REGION DE L'USURU
TERRITOIRES DE MUKINGA

Mukinga, le 5 mai 1952.

N° 1516/CAC

Objet:

Versement additionnel

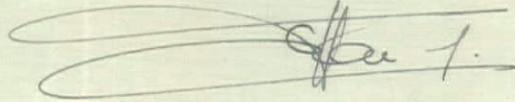
I.C. 51

13431 CAC
pour le 16/5 1952
M. Wintgers

Monsieur le Comptable C.A.C.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai versé ce jour, par mandat postal, la somme de 135 francs outre les frais d'établissement du mandat, représentant 5 additionnels I.C. 51, suivant détails ci-dessus.

Le Comptable des C.A.C.
E. Vermeiret



A Monsieur le Comptable des C.A.C.
de Ruhengeri

Territoire de R U H E N G E R I

Chefferie	S/Chof	NOM	Ad.	IKORO	ITEGEBKO	Voirie					
						Mwami:Ch.	S/ch	Ch	S/ch	CDP	
1. Kiberi	Rwasamanzi ✓	KANYAMUHANA	27	2	1	3	6	20	13	15	
2. Kiberi	Kalera ✓	RUSTGARIHE	27	2	1	3	6	20	13	15	
3. Karima	Sempabga ✓	MOTABARUKA	27	2	1	3	6	20	13	15	
4. Karima	Sempabga ✓	KYARABUZE	27	2	1	3	6	20	13	15	
5. Karima	Sempabga ✓	RUKEMA	27	2	1	3	6	20	13	15	
TOTALX			135	10	5	15	30	100	65	75	

epo
epo.
epo

CHI
de 43 et 44.

45

RUANDA URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Kibungu, le 18 avril 1952.-

C.A.C.

N° 754 / C.A.C.

*Reçu le 25/4/52
M. Wintgens*

OBJET:

Versement additionnels.-

Ic 5.1



Monsieur le Comptable C.A.C.,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je
vous ai versé par mandat postal la somme de... *84* frs
moins frais de mandat, représentant... *1* ad-
ditionnel I.C. 5.1. à *84* suivant
détails ci-annexés.

Le Comptable des C.A.C.,
Agent Territorial,
P.DAUMERIE.,

[Signature]

Jean-Fab 31
le 32 et 33
ChE

A Monsieur le Comptable des C.A.C.
de & à

Ruhengeri

Exercice 1951

Noms des chefs et s/chefs	IMPOT DE CAPITATION									
	Répartition									
	Accuits délivrés: Total		Etat	Addit.	Ikoro(vivres)					
Flein : 50 %		perçu				Ikoro	Chefs	S/chefs		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
<u>RUHENGURI</u>										
Chef <u>KARIMA</u>										
S/Chef <u>Sempabwa</u>	-	1	124	40	24	2	1	3		

Prise en recettes colonnes 5 - 6 et 21
 livre de Caisse n°.....
 Le Comptable Territorial
 (Signature)

[Handwritten Signature]

I. 4. Le. [redacted]
31. FACTURE

N° 346.

Mulera

G. D. JIWANI

Rub. Le. 29. 3. 1952

M c-A. c.

Ruhenguri Doit

MSELCO-ELISABETHVILLE 44503

1 Registre

35 -

35 / -
for

Bon Par.

BP 3

1 registre (modificat)

Comptable C.A.E.

WINTGENS

Wintgens

Ru. Lungen 29/3/52

CAE.

Urban form line 35
~~suburb~~

Résidence du Ruanda
Territoire de Kibungu

Kibungu, le 30 Janvier 1952.-

N° 220/C.A.C.

OBJET:

Versement Additionnels
I.C.1951 à 84 frs.

Monsieur le Comptable C.A.C.,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai versé à ce jour par mandat postal la somme de 84 frs. moins frais de mandat, représentant 1 additionnel I.C.51 à 84 francs., suivant détails ci-annexés.

Le Comptable C.A.C., Administrateur Territorial Assistant = ADLER R. =



A Monsieur le Comptable C.A.C.

de

RUHENGRI

RUHENGRI



14524

307/CAC
avec 7.2.52

ch I

le. 21.

Lh.

exercice 1954

Noms de Chefs et sous-chefs

Impot de Capitation

Acquits délivrés	Total perçu	Répartition								
		Etat	Addit.	Ikoro	Rachat pre- stations en- nature	Rachat stations travail				
Plein:50%					Mwami chef:S/chie					
2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	

I

RUHENG ERI

Chef Kibale

S/chef Kibale

T o t a l

-	1	124	40	24	2	1	3	6	20
-	1	124	40	24	2	1	3	6	20

I

Cpo.

Cpo.

prise en recettes co.
livre de caisse n°
Territoire

[Signature]

Reception I.I. durant le mois de Janvier 1952

Autochtones

		: Impôt polygamie					: Impôt bétail				
		: Acquits délivrés		: Total: Répartition			: Acquits délivrés		: Répartition		
		: perçus		: Stat: Addit.			: G. bét.: P. bét.:		: perçus: Stat: Add.		
: Voiries											
C.D.P.											
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	
13	15										
13	15										
CPO	I										
CPO.											
le 19											
RI le 24											

6 et 21
28/1/52
J.

Total des colonnes 6 à 17 et 22 = 84 Fr.
Pour réception conforme
Le Comptable des C.A.C.,
ADLER R.

(signature)



